

## 1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

### 1.1 Identificateur de produit:

# KIT CT Essence Booster

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### SphereTech Europe

8 rue des Entrepreneurs  
59124 Escaudain  
[contact@speretech-europe.com](mailto:contact@speretech-europe.com)  
+33 (0) 327330410

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 Orfila  
+33 (0)1 40 05 48 48 Hopital Fernand WIDAL

## 2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

**H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H372 STOT RE 1 H412 Aquatic Chronic 3**

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

<b>H225 Flam. Liq. 2:</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H304 Asp. Tox. 1:</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H315 Skin Irrit. 2:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H372 STOT RE 1:</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H412 Aquatic Chronic 3:</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

<b>P101:</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102:</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>P210:</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P235:</b>	Tenir au frais.
<b>P260:</b>	Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
<b>P264:</b>	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>P270:</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
<b>P273:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>P280:</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>P301+310</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
<b>P314:</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>P331</b>	NE PAS faire vomir.
<b>P405</b>	Garder sous clef.
<b>P362+P364:</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>P370+P378:</b>	En cas d'incendie: Utiliser CO2 ou poudre d'extinction pour l'extinction
<b>P403+P233:</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>P501:</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié Hydrocarbures C10, aromates, naphthalène <1% Hydrocarbures, C10-13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

**2.3 Autres dangers:**

aucun

**3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:**

Éther méthyl tert-butylque	> 30%	Numéro CAS: 1634-04-4 EINECS: 216-653-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119452786-27 Classification CLP: <b>H225 Flam. Liq. 2</b> <b>H315 Skin Irrit. 2</b>
----------------------------	-------	--

Hydrocarbures, C10-13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	5% - 15%	Numéro CAS: 919-164-8 EINECS: 919-164-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473977-17 Classification CLP: <b>EUH066</b> <b>H304 Asp. Tox. 1</b> <b>H372 STOT RE 1</b> <b>H412 Aquatic Chronic 3</b>
Hydrocarbures C10, aromates, naphtalène <1%	< 5%	Numéro CAS: 64742-94-5 EINECS: 918-811-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34 Classification CLP: <b>EUH066</b> <b>H304 Asp. Tox. 1</b> <b>H336 STOT SE 3</b> <b>H411 Aquatic Chronic 2</b>
tricarbonyl(méthylcyclopentadiényl)manganese	< 5%	Numéro CAS: 12108-13-3 EINECS: 235-166-5 Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP: <b>H301 Acute tox. 3</b> <b>H310 Acute tox. 2</b> <b>H330 Acute tox. 1</b> <b>H400 Aquatic Acute 1</b> <b>H410 Aquatic Chronic 1</b>
1,2,4-triméthylbenzène	< 5%	Numéro CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9 Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP: <b>H226 Flam. Liq. 3</b> <b>H315 Skin Irrit. 2</b> <b>H319 Eye Irrit. 2</b> <b>H332 Acute tox. 4</b> <b>H335 STOT SE 3</b> <b>H411 Aquatic Chronic 2</b>

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section figure à la section 16.

## 4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

<b>Contact avec la peau:</b>	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
<b>Contact avec les yeux:</b>	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
<b>Inhalation:</b>	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

<b>Contact avec la peau:</b>	corrosif, rougeur, douleur, brûlures sévères
<b>Contact avec les yeux:</b>	corrosif, rougeur, mauvais aspect, douleur
<b>Ingestion:</b>	corrosif, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, l'oesophage et l'estomac
<b>Inhalation:</b>	céphalée, étourdissement, nausées, fatigue, inconscience

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

aucun

### **5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:**

#### **5.1 Moyens d'extinction:**

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

aucun

#### **5.3 Conseils aux pompiers:**

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

### **6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

#### **6.4 Référence à d'autres sections:**

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

### **7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

/

### **8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:**

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

Hydrocarbures, C10-13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) 533 mg/m<sup>3</sup>, 1,2,4-triméthylbenzène 100 mg/m<sup>3</sup>, Naphtalène 53 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection respiratoire:</b>	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en Viton (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,7 mm. Contrôler minutieusement les gants avant usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	

<b>Protection des yeux:</b>	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
<b>Autre protection:</b>	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

## 9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Point de fusion/trajet de fusion:</b>	/
<b>Point d'ébullition/trajet d'ébullition:</b>	54 °C — 56 °C
<b>pH:</b>	/
<b>pH 1% dilué dans l'eau:</b>	/
<b>Pression de vapeur/20°C:</b>	27 500 Pa
<b>Densité de vapeur:</b>	sans objet
<b>Densité relative/20°C:</b>	0,7000 kg/l
<b>Aspect/20°C:</b>	liquide
<b>Point d'éclair:</b>	-28 °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	460 °C
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	15,100 %
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):</b>	1,600 %
<b>Propriétés explosives:</b>	sans objet
<b>Propriétés comburantes:</b>	sans objet
<b>Température de décomposition:</b>	/
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	sans objet
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	sans objet
<b>Viscosité dynamique, 20°C:</b>	1 mPa.s
<b>Viscosité cinématique, 40°C:</b>	1 mm²/s
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):</b>	0,070

### 9.2 Autres informations:

<b>Composé organique volatile (COV):</b>	99,40 %
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	696,115 g/l
<b>Épreuve de combustion entretenue:</b>	/

## 10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

## 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

## 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## 10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

## 10.6 Produits de décomposition dangereux:

ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

# 11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

<b>H304 Asp. Tox. 1:</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H315 Skin Irrit. 2:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H372 STOT RE 1:</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité aiguë calculée, ETA orale:** /

**Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée:** /

Éther méthyl tert-butyle	DL50 orale, rat: 4,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures, C10-13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures C10, aromates, naphthalène <1%	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
tricarbonyl(méthylcyclopentadiényl)manganese	DL50 orale, rat: 100 mg/kg DL50 dermale, lapin: 50 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 0.5 mg/l
1,2,4-triméthylbenzène	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

# 12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

## 12.1 Toxicité:

Éther méthyl tert-butyle	CL50 (Poisson): 574 mg/L (96h) CL50 (Daphnies): 200 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 187 mg/L (96h)
Hydrocarbures, C10-13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	CL50 (Poisson): LL50 10-100 mg/l (96h) CE50 (Daphnies): EL50 10-22 mg/l (48h) CSEO (Daphnies): NOELR 0.28 mg/l (21d) CE50 (Algues): EL50 10-100 mg/l (72h) CSEO (Algues): NOELR 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Classe de pollution des eaux, WGK 2 (AwSV):**

**Solubilité dans l'eau:** complètement soluble

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

## 13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## 14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 Numéro ONU:

2398

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 2398 Éther méthyl tert-butyle, 3, II, (D/E)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

**Classe(s):** 3

**Numéro d'identification du danger:** 33

### 14.4 Groupe d'emballage:

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

pas dangereux pour l'environnement

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Caractéristiques de danger:** Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

**Indications supplémentaires:** Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

**15 RUBRIQUE 15: Informations réglementaires:****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Classe de pollution des eaux, WGK 2 (AwSV):**

**Composé organique volatile (COV):** 99,400 %

**Composé organique volatile (COV):** 696,115 g/l

**Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:** Hydrocarbure aromatiques 5% - 15%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune donnée disponible

**16 RUBRIQUE 16: Autres informations:****Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:**

<b>ADR:</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
<b>BCF:</b>	Facteur de bioconcentration
<b>CAS:</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP:</b>	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
<b>EINECS:</b>	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
<b>Nr.:</b>	Numéro
<b>PTB:</b>	persistant, toxique et bioaccumulable
<b>TLV:</b>	Threshold Limit Value
<b>VPVB:</b>	substances très persistantes et très bioaccumulables
<b>WGK:</b>	Classe de pollution des eaux
<b>WGK 1:</b>	peu dangereux pour l'eau
<b>WGK 2:</b>	dangereux pour l'eau
<b>WGK 3:</b>	extrêmement dangereux pour l'eau

### Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

**EUH066:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **H225 Flam. Liq. 2:** Liquide et vapeurs très inflammables. **H226 Flam. Liq. 3:** Liquide et vapeurs inflammables. **H301 Acute tox. 3:** Toxique en cas d'ingestion. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H310 Acute tox. 2:** Mortel par contact cutané. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H330 Acute tox. 1:** Mortel par inhalation. **H332 Acute tox. 4:** Nocif par inhalation. **H335 STOT SE 3:** Peut irriter les voies respiratoires. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges. **H372 STOT RE 1:** Risque avéré d'effets graves pour les organes. **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410 Aquatic Chronic 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H411 Aquatic Chronic 2:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H412 Aquatic Chronic 3:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

### Motif de révision, modifications des éléments suivants:

Rubrique: 9.2

### Numéro de référence SDS:

ECM-105648,10

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit. : Injecteurs7500 Essence  
Code du produit : SE01  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur  
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive  
Utilisation dans un système fermé  
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spheretech Europe  
8 rue des Entrepreneurs  
59124 Escaudain  
[contact@speretech-europe.com](mailto:contact@speretech-europe.com)  
+33 (0) 327330410

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Hopital Fernand WIDAL		+33 (0)1 40 05 48 48

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319  
Skin Sens. 1 H317  
Asp. Tox. 1 H304  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R43

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Composants dangereux : Huile de base - non spécifié, Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains soigneusement après utilisation  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P333 + 313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + 364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P331 - NE PAS faire vomir  
P405 : Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7	50 - 80	Non classé
Phénol, dérivés de (diméthyl-amino)-méthyl-poly-isobutylène	polymère	1 - 10	R52/53
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(n° CAS) 1174522-09-8 (Numéro CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	1 - 10	Xn; R65 R66 EUH066
Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphtalène	(Numéro CE) 918-811-1 (n° CAS) 1189173-42-9	1 - 5	Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
2-Ethylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	1 - 2,5	Xn; R20 Xi; R36/37/38
Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif	(Numéro CE) 263-177-5	1 - 2,5	Xn; R22 C; R34 R43 N; R50
1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	0,1 - 0,5	Xi; R36/37/38 N; R51/53 R10
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043-00-3	0,1 - 0,5	Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53 R10
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 0,25	Cat.Carc.3; R40 Xn; R22 N; R50/53
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 0,25	N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7	50 - 80	Asp. Tox. 1, H304
Phénol, dérivés de (diméthyl-amino)-méthyl-poly-isobutylène	Polymère	1 - 10	Aquatic Chronic 3, H412

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(n° CAS) 1174522-09-8 (Numéro CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39	1 - 10	Asp. Tox. 1, H304 EUH066
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphtalene	(Numéro CE) 918-811-1 (n° CAS) 1189173-42-9	1 – 5	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Ethylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif	(Numéro CE) 263-177-5	1 - 2,5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Met. Corr. 1, H290 Aquatic Acute 1, H400
1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043-00-3	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 0,25	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 0,25	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les emballages destinés au grand public doivent être pourvus d'une indication tactile de danger.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Naphtalène (91-20-3)		
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	53 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup> 8h
Bulgarie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	75 mg/m <sup>3</sup> 15 min.
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	15 fibres/cm <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	80 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m <sup>3</sup>

### 1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0
UE	IOELV TWA (ppm)	25 ppm
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup> 4/shift, 15 min
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup> 8h
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)		
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	125 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)		
UE	IOELV TWA (ppm)	25 ppm
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup> 4/shift, 15 min.
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup> 8h
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	125 mg/m <sup>3</sup>
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	200 mg/m <sup>3</sup> 4/shift, 15 min.
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	200 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	125 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	120 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m <sup>3</sup>

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.



Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 102 °C @ ASTM D92

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 856 kg/m <sup>3</sup> @15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 13 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2500 mg/kg

2,6-di-tert-butyl-p-cresol	
DL50 orale rat	> 2930 mg/kg OECD 401
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	24000 mg/m <sup>3</sup> 4h

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	2040 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	18000 mg/m <sup>3</sup> 4h

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique, <2% aromatics (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4951 mg/m <sup>3</sup> 4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Naphtalène (91-20-3)

CL50 poissons 1	0,51 mg/l 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	3,4 mg/l 48h, Daphnia

#### 1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

CL50 autres organismes aquatiques 1	6,14 mg/l 48h, Daphnia
-------------------------------------	------------------------

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### INJECTEUR ESSENCE

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

##### Naphtalène (91-20-3)

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

##### Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphtalene

Biodégradation 58 % Manometric respirometrics (28d)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Carc. 2	Cancerogénité Catégorie 2
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation

# KIT CT/Injecteurs7500 Essence

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*